

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1997/90
29 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAISVINGT ET UNIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBÉRIA

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1083 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 27 novembre 1996, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) jusqu'au 31 mars 1997 et m'a prié de le tenir informé de la situation au Libéria, en particulier des progrès de la démobilisation et du désarmement. Le Conseil m'a également prié de lui soumettre le 31 janvier 1997 au plus tard un rapport intérimaire et des recommandations concernant l'apport éventuel d'un appui de l'Organisation des Nations Unies pour la tenue d'élections libres et régulières. Le présent rapport examine l'évolution de la situation au Libéria depuis le dernier rapport de mon prédécesseur daté du 19 novembre 1996 (S/1996/962).

II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours de la période considérée, l'application de l'Accord d'Abuja a marqué certains progrès. Le processus de désarmement et de démobilisation a démarré à la date prévue, le 22 novembre 1996, mais s'est heurté à plusieurs obstacles qui sont décrits à la section IV du présent rapport. Conformément au calendrier révisé pour l'application de cet Accord, le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) a déployé des troupes à l'intérieur du Libéria à l'appui du processus de désarmement. La MONUL a elle aussi déployé des équipes d'observateurs militaires dans les centres de désarmement.

3. Les divisions profondes qui ont resurgi au sein du Conseil d'État à la suite de la fusillade ayant eu lieu au palais présidentiel le 31 octobre 1996 ont persisté. Toutefois, durant leur séjour au Libéria à la mi-janvier, l'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO, le Ministre nigérian des affaires étrangères, le chef Tom Ikimi, le Ministre guinéen des affaires étrangères, M. Lamine Camara, et le Vice-Ministre ghanéen des affaires étrangères, M. Mohammed Ibn Chambas, ont rencontré chacun de leur côté le Président et certains membres du Conseil d'État. Par la suite, le 16 janvier, le Conseil s'est réuni pour la première fois depuis l'incident du 31 octobre. Lors de cette réunion qui a eu lieu en présence notamment de la délégation de la CEDEAO, du commandant de la Force de l'ECOMOG et de mon Représentant spécial, le chef

Ikimi a engagé tous les membres à offrir leur entière coopération pour assurer le succès du processus de paix au Libéria. Le Ministre nigérian des affaires étrangères a souligné l'importance du désarmement pour ce processus et proposé que le Comité des Neuf se réunisse à nouveau au début du mois de février après la date limite du 31 janvier qui avait été fixée pour son achèvement afin de confirmer que ce processus avait été mené à bien.

4. La deuxième réunion de vérification et d'évaluation de la CEDEAO prévue dans le calendrier révisé pour l'application de l'Accord d'Abuja a également été convoquée le 16 janvier. Dans un communiqué publié le 18 janvier, le chef Ikimi s'est déclaré préoccupé par la lenteur du processus de désarmement et de démobilisation ainsi que par la quantité et la qualité des armes remises jusqu'à présent. Cette situation était apparemment imputable au fait que les chefs de faction continuaient de se méfier des autres et que les combattants n'avaient pas été suffisamment encouragés à déposer les armes. Le chef Ikimi a en outre déclaré que lui-même et les membres de l'équipe de vérification avaient reçu du Conseil d'État l'assurance qu'il se réunirait à nouveau normalement et faciliterait la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja. Il a souligné que la date limite pour l'achèvement du processus de désarmement et de démobilisation ne serait pas reportée au-delà du 31 janvier et demandé aux chefs de faction de faire en sorte que les combattants aient remis une quantité importante d'armes et aient été démobilisés à cette date. L'équipe d'évaluation avait décidé de recommander que la réunion ministérielle du Comité des Neuf prévue pour mars 1997 soit avancée au début du mois de février pour évaluer les résultats du processus de désarmement et approuver les modalités d'application des autres éléments du programme.

III. ASPECTS MILITAIRES

État du cessez-le-feu

5. Au cours de la période à l'examen, des violations du cessez-le-feu ont continué d'être signalées. La MONUL a reçu des deux ailes du Mouvement uni de libération pour la démocratie au Libéria, l'ULIMO-J et l'ULIMO-K, six nouvelles plaintes concernant des incidents survenus dans les comtés de Grand Cape Mount et de Bomi. Celles-ci comprenaient une plainte de l'ULIMO-J faisant état d'une attaque lancée le 22 novembre contre ses combattants par l'ULIMO-K dans le village de Doe près de Tubmanburg; une plainte de l'ULIMO-K concernant une attaque lancée le 24 novembre par l'ULIMO-J contre l'un de ses convois qui escortait des combattants du Front révolutionnaire uni de la Sierra Leone (FRU/SL) dans la ville d'Underwear, près de Sawmill dans le comté de Lower Lofa; une plainte de l'ULIMO-J relative à une embuscade tendue le 14 décembre par l'ULIMO-K contre un taxi dans la ville d'Amadu (comté de Bomi); une plainte de l'ULIMO-K faisant état d'une attaque lancée le 12 janvier par une section de l'ULIMO-J à Jay-Due, au nord du district de Suehn et de Gbana; une plainte de l'ULIMO-J décrivant une embuscade tendue le 16 janvier sur la route Monrovia-Bomi dont aucune faction n'a été accusée et une plainte déposée le 24 janvier par l'ULIMO-K contre l'ULIMO-J dans laquelle cette dernière était accusée d'importer du matériel de guerre et assimilé à Monrovia. La Commission des violations du cessez-le-feu a eu du mal à enquêter sur ces allégations car certaines factions n'ont pas assisté à ses réunions.

6. Comme il est indiqué dans le rapport du 19 novembre (S/1996/962, par. 12), le rapport de la Commission des violations du cessez-le-feu sur l'incident survenu en septembre 1996 à Greenville a été transmis au Comité des Neuf de la CEDEAO pour examen et suite à donner. L'enquête sur les aspects du massacre de Sinje impliquant des violations du cessez-le-feu a également été achevée et ses résultats sont actuellement communiqués à la CEDEAO. La Commission des violations du cessez-le-feu a établi que 21 personnes auraient été victimes du massacre qui a eu lieu le 28 septembre 1996 et dont les auteurs semblaient être des combattants de l'ULIMO qui agissaient en leur nom propre. Il n'existait aucune preuve confirmant la participation du Haut Commandement militaire de l'ULIMO.

7. Par ailleurs, l'enquête sur la fusillade qui a eu lieu le 31 octobre au palais présidentiel et au cours de laquelle cinq personnes dont un très proche collaborateur de Charles Taylor, ont été tuées et plusieurs autres blessées suit son cours.

Déploiement de l'ECOMOG et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria

8. L'ECOMOG comprend toujours 7 500 hommes (tous grades confondus). Les hommes supplémentaires promis à l'ECOMOG ne sont toujours pas arrivés au Libéria, mais une partie du soutien logistique annoncé par les pays donateurs devient progressivement disponible. Le commandant de la Force a déployé ses hommes dans l'intérieur du Libéria pour concourir au processus de désarmement, tout en conservant à Monrovia des effectifs suffisants pour que la capitale reste un refuge sûr. L'ECOMOG a été déployée initialement dans les centres de désarmement désignés : Barclay Training Center, Camp Schiefflin, Tubmanburg, Bo Waterside, Kakata, Voinjama, Buchanan, Camp Nama et Zwedru, auxquels se sont ajoutés ultérieurement trois autres centres de désarmement : Tapeta, Greenville et Harper (voir annexe III).

9. L'ECOMOG a également créé des zones tampons entre l'ULIMO-J et l'ULIMO-K dans les comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, ainsi qu'entre le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Conseil pour la paix au Libéria (LPC) dans le comté de Grand Gedeh. On envisage aussi de créer une zone tampon similaire entre le NPFL et l'ULIMO-K dans les comtés de Bong et de Lofa et entre le NPFL et le LPC dans les comtés de Sinoe, Maryland et Grand Kru, mais l'ECOMOG considère que cela exigerait beaucoup d'hommes supplémentaires et un nouvel appui logistique.

10. Pour ce qui est des futurs plans de déploiement, le commandant de la Force de l'ECOMOG a déclaré que tous les combattants qui seraient pris les armes à la main après le 31 janvier 1997 seraient traités comme des criminels. Après cette date limite, l'ECOMOG a indiqué qu'elle se proposait, pour désarmer les récalcitrants, de mener des opérations de bouclage et de recherche. L'ECOMOG sera également responsable de la sécurité durant les opérations électorales.

11. Le nouveau chef du Groupe des observateurs militaires de la MONUL, le général de division Sikandar Shami, a pris ses fonctions le 16 décembre 1996. Au 28 janvier 1997, la MONUL comptait 78 observateurs militaires déployés dans les centres de désarmement de Bo Waterside, Tubmanburg, Kakata, Camp Nama,

Voinjama, Zwedru, Tapeta, Barclay Training Center, Greenville, Camp Schiefflin et Buchanan (voir annexe I). Les équipes d'observateurs seront également déployées à l'aéroport James Spriggs Payne et dans le port de Monrovia.

IV. DÉSARMEMENT ET DÉMOBILISATION

12. Quand les opérations de désarmement et de démobilisation ont commencé, le 22 novembre 1996 comme prévu, la MONUL et le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies, qui est responsable des aspects opérationnels de la démobilisation et qui coordonne la réinsertion et la réintégration, se heurtaient à de graves difficultés logistiques et financières et à un manque de personnel. On se souviendra que durant la crise d'avril 1996 à Monrovia, les stocks des Nations Unies avaient été complètement pillés et, du fait de la rupture du cessez-le-feu et de la dégradation de la situation au regard de la sécurité, mon prédécesseur avait été obligé de réduire considérablement les effectifs de la MONUL et de ramener à un niveau minimum le budget de la mission.

13. Mais le processus de paix a été relancé, avec l'adoption d'un nouveau calendrier d'application de l'Accord d'Abuja, et mon prédécesseur avait alors soumis au Conseil de sécurité (S/1996/858, par. 22 à 30) des propositions relatives à la nature de l'aide que l'ONU pouvait fournir, notamment un appui aux opérations de désarmement et de démobilisation, et la vérification du respect de l'Accord par les factions. Alors que le Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 8 novembre 1996, adressée à mon prédécesseur par le Président du Conseil (S/1996/917), s'est félicité de ces propositions et a encouragé le Secrétaire général à prendre toutes les dispositions voulues pour donner suite à ces propositions, les membres du Conseil continuaient à craindre, toutefois, que les conditions qui règnent au Libéria ne se prêtent pas pour le moment à la mise en oeuvre de ces propositions, vu la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays. Le Conseil évoquait aussi l'assurance, qu'avait donnée mon prédécesseur au paragraphe 59 de son rapport du 17 octobre 1996 (S/1996/858), que l'on ne procéderait au déploiement du personnel et des ressources logistiques que supposaient ces recommandations que si les factions prenaient concrètement des mesures d'application du nouveau calendrier de l'Accord d'Abuja. Quand l'opération de désarmement et de démobilisation a commencé, la MONUL et le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies n'avaient ni les effectifs nécessaires ni les ressources financières ou logistiques voulues pour s'acquitter intégralement de leurs responsabilités. Ils fonctionnaient avec des ressources dont on avait demandé de réduire le niveau, au lendemain de la crise d'avril 1996, jusqu'à ce que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le 20 décembre 1996, donne l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires.

14. Malgré ces difficultés, la MONUL a pu déployer deux observateurs militaires dans chacun des centres désignés : Barclay Training Centre, Camp Schiefflin, Tubmanburg, Bo Waterside, Kakata, Voinjama, Buchanan, Camp Nama et Zwedru le 22 novembre. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies a également déployé des équipes de démobilisation dans tous les centres actifs. D'autres centres ont par la suite été désignés par le commandant de la Force de l'ECOMOG à Tapeta, Greenville et Harper. La MONUL a déployé des observateurs militaires à Tapeta et Greenville les 19 et

27 décembre 1996 respectivement; ils ont été suivis par les équipes de démobilisation du Bureau de coordination. Les observateurs militaires et le personnel de ce bureau chargé de la démobilisation devaient être déployés à Harper à la fin de janvier. Les opérations de démobilisation coordonnées par le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations Unies se poursuivent donc dans tous les centres de désarmement désignés.

15. Pour rendre plus crédible l'opération de désarmement et de démobilisation, une ration déterminée n'est donnée qu'en échange d'une arme en état de fonctionnement ou de 100 cartouches. Des coupons de réintégration et/ou des rations alimentaires ont été remis aux combattants démobilisés qui ont alors été transportés jusqu'à leur destination définitive. L'ECOMOG a également fourni quelques services de transport pour remédier au manque de véhicules; la MONUL devrait recevoir sous peu des camions supplémentaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a facilité les opérations de désarmement et de démobilisation en fournissant une ration unique aux combattants démobilisés qui ont remis une arme en état de fonctionner. Le 26 janvier 1997, 596 tonnes de denrées alimentaires assorties ont été distribuées à 12 500 combattants démobilisés.

16. Au cours de la première semaine de l'opération de désarmement et de démobilisation, les combattants des différentes factions ont manifesté un enthousiasme remarquable et se sont rendus en grand nombre dans les centres de désarmement. Toutefois, à Zwedru, qui relève du LPC, et à Voinjama et Bo Waterside, qui relèvent de l'ULIMO-K, la mise en route du processus a été retardée en raison des préoccupations exprimées par les dirigeants locaux des factions concernées.

17. Durant la deuxième semaine, les activités de désarmement ont commencé à se ralentir dans tous les centres. Toutefois, au moment de l'achèvement du présent rapport, le processus s'est de nouveau accéléré et le nombre de combattants désarmés a considérablement augmenté les 10 derniers jours. Le 11 janvier, un centre spécial de désarmement a été mis en place à Sawmill, où 916 combattants de l'ULIMO-K ont été désarmés. Près de 2 500 combattants ont été désarmés les 25 et 26 janvier, et un grand nombre d'armes lourdes ont été déposées par le NPFL dans des centres de désarmement spéciaux mis en place à Gbarnga et Saniquellie. L'ULIMO-J et les Forces armées libériennes (AFL) ont également indiqué qu'elles désarmeraient prochainement leurs combattants à Tubmanburg et au Camp Schiefflin. Au 26 janvier 1996, 12 510 combattants au total avaient été désarmés, et 4 428 armes utilisables et 1 103 armes inutilisables avaient été remises ainsi que plus de 500 000 projectiles (voir annexe II). Par ailleurs, vu le scepticisme croissant suscité par le nombre total de combattants déclarés, à savoir 60 000 sur la base de données de 1993, l'ECOMOG et la MONUL considèrent désormais qu'un total de 33 000 combattants représenterait une estimation plus réaliste de la situation dans la région. Ce chiffre a été communiqué à toutes les factions qui ont été invitées à atteindre cet objectif de désarmement à la date limite du 31 janvier.

18. En dépit des efforts concertés menés par mon Représentant spécial et les membres du comité de médiation, ainsi que par le commandant de l'ECOMOG, la méfiance et la suspicion profondes qui persistent entre les factions représentent le principal obstacle au désarmement. De ce fait, certains commandants locaux ont vivement dissuadé leurs combattants de rendre leurs

armes. Dans certains cas, des combattants qui les avaient rendues sans l'accord de leur commandant ont été arrêtés et punis. Dans d'autres zones, des combattants sont venus de nuit dans les centres de désarmement pour y rendre leurs armes et ont demandé à ce qu'on les transporte en dehors des centres pour des raisons de sécurité.

19. Il faut dire également que le Conseil d'État et le Gouvernement national de transition au Libéria (LNTG) n'ont pas pu donner leur entier appui pour garantir le désarmement des combattants. Ni la Commission nationale du désarmement et de la démobilisation, qui est l'organe du LNTG chargé de coordonner les activités de désarmement avec les factions, ni le Conseil d'État lui-même n'ont pris les mesures concertées requises. Toutefois, la Présidente du Conseil d'État, Mme Ruth Perry, s'est adressée à la nation la veille de la mise en route de l'opération de désarmement et a engagé les combattants à rendre leurs armes. Elle a également effectué deux voyages, au cours desquels elle s'est rendue dans les comptés de Bomi, Grand Cape Mount, Margibi et Bong, pour encourager les combattants à déposer leurs armes. Dans ce contexte, je lui ai écrit le 14 janvier 1997 pour lui faire part de mes préoccupations devant les difficultés auxquelles le processus de désarmement continuait de se heurter et lui demander d'engager les chefs de faction à faire un effort sérieux pour l'accélérer.

V. PROCESSUS ÉLECTORAL

20. On se souviendra que, conformément au calendrier révisé pour l'exécution de l'Accord d'Abuja, l'ONU a reçu du Conseil d'État, à la fin du mois d'octobre 1996, une demande formelle d'assistance en vue de la mise en place d'un cadre électoral approprié en vue de la tenue d'élections au Libéria avant la fin du mois de mai 1997. À la suite de discussions avec la CEDEAO, une équipe technique de l'ONU s'est rendue à Monrovia le 8 décembre 1996 et a mené des consultations avec un vaste éventail de parties intéressées, notamment des membres du Conseil d'État, des représentants de la société civile au Libéria et des représentants de la communauté internationale.

21. Comme elle en avait été priée, l'équipe a concentré son attention sur les mesures à prendre dans les circonstances existantes en vue de mettre en place un cadre viable et crédible pour la tenue d'élections libres et régulières avant la fin du mois de mai 1997. Elle a identifié trois conditions indispensables au succès de l'opération : un cadre politique équitable et crédible; un processus électoral efficace et bien planifié; enfin, un appui adéquat de la communauté internationale. Sur la base des conclusions qu'elle a formulées, une série de recommandations traitant principalement des moyens de créer un cadre politique crédible en vue de la tenue d'élections a été élaborée. Il a également été tenu compte de la nécessité de veiller à ce que la participation aux élections soit aussi large que possible et que leur organisation soit aussi simple et économique que possible.

22. Le 14 janvier, j'ai envoyé M. Lansana Kouyaté, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, en tant qu'Envoyé spécial dans la région pour y tenir des consultations sur les recommandations proposées avec le Président de la CEDEAO, qui est le chef d'État du Nigéria, et des représentants des différents partis et de la société civile du Libéria. Selon une proposition qui a été présentée au Président de la CEDEAO et que celui-ci a acceptée, un "mécanisme électoral

provisoire" pour les prochaines élections devrait être adopté lors d'une session extraordinaire du Comité des Neuf de la CEDEAO et des partis libériens et être intégré à l'Accord d'Abuja. Ce mécanisme n'aurait pour but ni de remplacer ou modifier le système électoral existant au Libéria, ni de changer la Constitution du pays, mais il servirait de mécanisme provisoire qui permettrait la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et ouvrirait la voie au rétablissement de l'ordre constitutionnel. On espère que la réunion du Comité des Neuf et des partis libériens aura lieu au milieu du mois de février et qu'il s'agira d'une réunion au sommet.

23. Mon Envoyé spécial a trouvé que si un grand nombre des propositions de l'équipe technique rencontraient de manière générale l'agrément des Libériens, elles ne bénéficiaient pas toutes du même appui. En outre, le ton inflexible de certaines des réactions qu'elles avaient suscité, en particulier chez certains chefs de faction, pouvait constituer un sujet de préoccupation. Les aspects ci-après des recommandations nécessitaient des discussions plus approfondies : le nombre de chambre de l'assemblée législative; la tenue éventuelle d'un deuxième tour de scrutin pour l'élection présidentielle; la composition de la commission électorale; la question du vote des réfugiés; et les rôles respectifs de la CEDEAO et de l'ONU. Il y a lieu d'espérer que ces questions seront résolues grâce à l'adoption d'une attitude constructive par toutes les parties, notamment les factions, à mesure que de nouvelles mesures seront prises en vue de la tenue d'élections libres et régulières au Libéria. De telles mesures doivent être prises d'urgence pour que ces élections puissent avoir lieu à la date prévue, d'ici à la fin du mois de mai 1997.

24. Il est clair qu'en plus des activités d'observation et de vérification qu'elle mène actuellement en vertu de son mandat, la MONUL pourrait jouer un rôle clef dans la coordination de l'appui électoral fourni par la communauté internationale et la gestion du Fonds d'affectation spéciale pour les élections. Il faudra toutefois attendre l'adoption du mécanisme électoral avant de pouvoir déterminer clairement l'appui que la Mission et le système des Nations Unies pourront apporter au processus électoral. Une fois ce mécanisme adopté et les cadres politique et organisationnel établis, des recommandations précises concernant le rôle de la MONUL seront présentées au Conseil de sécurité. Ces recommandations devraient viser à assurer une coordination conjointe des élections par l'ONU et la CEDEAO.

VI. DROITS DE L'HOMME

25. Le rapport de la Commission des violations du cessez-le-feu sur le massacre de Sinje est mentionné au paragraphe 6 ci-dessus. Le spécialiste des droits de l'homme mène en outre une enquête parallèle en vue de déterminer où se trouvent et comment se portent les personnes qui ont été enlevées et dont on reste sans nouvelles. La MONUL a également été informée d'une série de massacres et autres actes de violation commis à la fin septembre 1996 dans les comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, dont on présume qu'ils sont liés au massacre de Sinje.

26. La MONUL enquête sur quatre autres incidents se rapportant aux droits de l'homme, qui ont eu lieu en décembre. Le 1er décembre 1996, trois membres du personnel du Ministère de l'éducation ont été enlevés à Congo Town, à la périphérie de Monrovia. Selon des nouvelles parues dans la presse, les

intéressés auraient été flagellés et tués, des pneus placés autour de leur cou ayant été enflammés. Le décès des trois reste cependant à établir.

27. Une autre enquête qui touche maintenant à son terme porte sur le massacre de Bloun Town commis le 7 décembre 1996, lorsque 11 civils, au moins, ont été tués à coups de machette. L'attaque constituait l'aboutissement d'une série d'accrochages ayant mis aux prises dans la région, au cours d'une période de deux mois, des combattants de l'ULIMO-J et des membres de la Force dite de défense de Congo, qui est affiliée à l'ULIMO-K.

28. Le 14 décembre 1996, quatre personnes ont été tuées lorsque le taxi dans lequel elles se rendaient à Tubmanburg par la route de Bomi est tombé dans une embuscade tendue par des hommes armés. L'enquête de la MONUL se poursuit.

29. Le 16 janvier 1997, six personnes ont été tuées par des combattants armés sur la route de Bomi. Il a été déterminé que cinq des six victimes étaient des combattants de l'ULIMO-J. Des accusations ont été portées contre la Force de défense de Congo.

30. Parmi les récentes violations apparentes ou présumées des droits de l'homme dont la MONUL a été informée figurent le harcèlement et la détention de membres des organisations internationales à vocation humanitaire par des combattants de l'ULIMO-J à Vonzula (comté de Grand Cape Mount), qui ont entraîné la suspension de l'assistance humanitaire dans la région le 20 décembre 1996, de même que la découverte de plus de 100 squelettes à l'hôpital de Greenville en décembre 1996.

VII. ASPECTS HUMANITAIRES

Programmes "passerelles"

31. Les 10 millions de dollars dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé l'engagement comprenaient un montant de 1,7 million de dollars pour la réintégration initiale. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire coordonnera les activités "passerelles" qui seront entreprises à ce titre en répartissant les fonds entre les partenaires opérationnels. L'Union européenne (UE) et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) ont en outre l'une et l'autre mis des fonds à la disposition de ces programmes, tout comme certains organismes des Nations Unies, dont le PAM, qui finance toutes les activités de rémunération alimentaire du travail, et le PNUD, agissant par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

32. À ce jour, des programmes "passerelles" ont été exécutés en nombre limité, là où les contraintes d'ordre logistique et la situation sur le plan de la sécurité l'ont permis. Le PAM, l'UE et le PNUD/UNOPS ont mis en train un programme "passerelle" de reconstruction civile à l'appui des activités de démobilisation.

33. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) jouera un rôle prééminent dans le domaine de la réintégration et de la réinstallation en fournissant des intrants agricoles ainsi qu'un appui technique visant à permettre la reprise de la production agricole.

34. Les activités de réintégration font une place spéciale aux enfants soldats qui, selon les statistiques relatives aux combattants désarmés, comptent pour près de 30 % du nombre total de combattants, et qu'il sera peut-être possible de réunir à 90 % avec leurs familles. Ouvrant dans le cadre de l'Équipe spéciale de démobilisation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales et nationales ont joué un rôle de premier plan dans la démobilisation et la réintégration des enfants soldats. Quelque 3 000 enfants soldats ont été démobilisés depuis le 22 novembre 1996.

35. Le PNUD a approuvé un projet d'assistance d'urgence visant à permettre à certaines institutions clefs, dont les Ministères de la planification et des affaires économiques, de l'éducation, de l'agriculture et du commerce et de la justice, ainsi que le Bureau du budget, de prendre une part active au programme de réintégration. Afin d'accroître la sécurité à l'aéroport de Spriggs Payne, qui compte parmi les principaux chaînons dans l'acheminement de l'assistance d'urgence, le PNUD a fourni une tour de contrôle mobile qui fonctionne depuis décembre 1996.

Secours, réinstallation et réinsertion

36. Depuis le dernier rapport présenté par mon prédécesseur, le volume de l'aide humanitaire a augmenté de façon modeste bien que l'insécurité dans de nombreuses régions du Libéria continue d'entraver son acheminement. L'UNICEF appuie des programmes d'assainissement, d'approvisionnement en eau, d'éducation et de santé et a lancé une campagne nationale de vaccination avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et en collaboration avec les équipes sanitaires du pays. Le PAM fournit des secours alimentaires aux groupes de population vulnérables et aux personnes déplacées, logées dans les abris, et a lancé un programme d'aide alimentaire aux écoles. Au cours de la période considérée, l'OMS a maintenu son appui dans le domaine sanitaire en réactivant les services de santé du pays, en fournissant du matériel médical et des médicaments et en assurant une surveillance épidémiologique ainsi que la formation des personnels de santé. La FAO a repris ses activités et planifie actuellement la prochaine campagne agricole. Elle met également à jour les plans et stratégies qui ont été élaborés l'an dernier pour les activités agricoles et pour la sécurité alimentaire.

37. Du fait de la lenteur avec laquelle l'Accord d'Abuja est appliqué et des violations fréquentes de ses dispositions par les différentes factions, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) n'a pas encore amorcé les préparatifs pour le rapatriement méthodique des réfugiés libériens qui se trouvent dans les pays voisins. On espère que, lorsque le processus de désarmement aura été mené à bien, le HCR pourra commencer à planifier le retour volontaire des réfugiés.

38. Le 23 décembre 1996, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat et le PNUD ont lancé conjointement un appel interinstitutions global et un appel interinstitutions à l'échelle du système des Nations Unies pour les programmes de restauration de la communauté et de rétablissement de la paix au Libéria. Les documents mettent l'accent sur la poursuite des activités humanitaires, la réinsertion des populations touchées, la remise en état des

principales infrastructures sociales et la gestion des affaires publiques. Le Département des affaires humanitaires assure la coordination de l'aide humanitaire tandis que le PNUD coordonne les activités de réinsertion et de relèvement à long terme.

VIII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

39. Depuis les émeutes survenues le 6 avril à Monrovia, les activités économiques, en particulier le commerce de détail et de gros des produits alimentaires et de marchandises diverses, ont repris et atteignaient environ 70 % du volume qui avait été enregistré avant le 6 avril. La monnaie s'est affermie, le taux de change passant de 80 à 52 dollars libériens pour un dollar des États-Unis entre le 1er juillet et le 15 décembre 1996. Les prix de l'essence, du riz et d'autres produits de base ont également diminué quelque peu. Cependant, du fait du chômage étendu et des retards accumulés dans le paiement des salaires, la population dans son ensemble n'est toujours pas à même de couvrir ses besoins essentiels sans faire appel à l'aide humanitaire et à l'aide au développement.

40. Avec un financement assuré par le PNUD, le Bureau international du Travail (BIT) a lancé un programme de formation professionnelle en vue d'accroître le potentiel de main-d'oeuvre qualifiée et les possibilités d'emploi. Cette assistance conjointe comprend également un appui à l'enseignement, la fourniture d'électricité au J. F. Kennedy Memorial Hospital et la planification d'un programme de gestion des affaires publiques, l'aide précédemment accordée pour l'organisation d'élections libres et régulières étant par ailleurs maintenue.

41. La FAO a repris ses activités au Libéria en septembre 1996 en nommant un coordonnateur des secours d'urgence. Elles ont pour objectif principal d'améliorer le mécanisme de coordination dans le secteur agricole afin de concevoir une stratégie permettant de renforcer la sécurité alimentaire du pays.

42. L'OMS a constitué un groupe d'intervention rapide contre les épidémies et renforce son action dans le cadre d'un système national de surveillance des maladies qui fonctionne activement, en utilisant des fonds alloués par le PNUD. Cette initiative donnera au Gouvernement la capacité de mieux planifier et suivre les tendances épidémiologiques dans le pays, en particulier lors du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion des réfugiés. L'OMS met également en oeuvre un programme de mobilisation communautaire et sociale pour la santé et le développement, qui vise à renforcer les capacités d'intervention intrinsèques des populations et leur esprit d'initiative pour agir dans le domaine de la santé.

IX. OBSERVATIONS

43. Le processus de paix au Libéria a fait quelques progrès depuis deux mois et demi. Le programme de désarmement et de démobilisation a commencé à la date prévue, le 22 novembre 1996, et au 26 janvier, plus de 12 500 soldats, y compris environ 3 000 enfants, avaient été démobilisés et avaient remis leurs armes et leurs munitions. Ce n'est certes pas là un résultat négligeable, mais ce chiffre ne représente guère plus d'un tiers du nombre estimatif total de combattants dans le pays. La nette augmentation du nombre de ceux qui ont

/...

désarmé la semaine dernière peut être attribuée en partie au fait que les chefs de faction ont récemment donné publiquement leur appui à ce processus. Toutefois, certaines des petites factions n'ont pratiquement pas progressé. Au moment de l'établissement du présent rapport, malgré ces signes encourageants, il ne semble guère probable que le processus de désarmement puisse être terminé au 31 janvier. Je note à cet égard que l'ECOMOG a l'intention d'utiliser par la suite des mesures vigoureuses pour garantir au maximum la sécurité.

44. Les préparatifs des élections se poursuivent. Il convient de se féliciter de l'appui que les pays donateurs intéressés ont manifesté à ce processus, de même que le Président de la CEDEAO, le chef d'État du Nigéria, qui a accepté qu'une réunion commune spéciale du Comité des Neuf et des parties libériennes soit organisée à la mi-février au niveau le plus élevé. Il faut espérer que les chefs de faction qui ont critiqué certains éléments des recommandations électorales continueront néanmoins de contribuer à leur élaboration et participeront aux élections que tous s'entendent à considérer comme nécessaires. À cet égard, je note avec satisfaction que le Conseil d'État s'est réuni le 16 janvier, pour la première fois depuis l'incident du 31 octobre 1996, et je tiens à exprimer mes remerciements au Ministre des affaires étrangères du Nigéria, le chef Tom Ikimi, au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, M. Lamine Camara, et au Vice-Ministre des affaires étrangères du Ghana, M. Mohammed Ibn Chambas, pour les efforts qu'ils ont déployés à cette fin. Je demande aux chefs de faction de continuer à se rencontrer régulièrement et à collaborer entre eux.

45. Il est encourageant aussi de noter que la deuxième réunion de vérification et d'évaluation de la CEDEAO a montré que la Communauté était résolue à assurer le strict respect du calendrier révisé pour l'application de l'Accord d'Abuja.

46. Malgré ces éléments positifs, la situation de la sécurité au Libéria reste très précaire. Les accrochages entre factions se sont poursuivis, surtout entre les deux ailes de l'ULIMO, et le LPC a continué de manifester une profonde méfiance à l'égard du NPFL. Ces incidents permettent de douter que les factions soient résolues à faire aboutir le processus de paix. Je ne pense pas que la communauté internationale soit prête à faciliter l'organisation d'élections si celles-ci ne peuvent pas se tenir dans des conditions relatives de sécurité. Le rôle de l'ECOMOG sera particulièrement important pour assurer cette sécurité. Je prie donc instamment les États Membres d'aider les États de la CEDEAO qui ont promis des troupes supplémentaires à l'ECOMOG à transporter celles-ci jusqu'à la zone de la mission et de fournir à l'ECOMOG des ressources lui permettant d'entretenir ses moyens de transport. L'aide de la communauté internationale est essentielle aussi pour alimenter les programmes "passerelles" permettant de subvenir aux besoins des combattants démobilisés et pour accélérer la mise en place des programmes de réinsertion organisés par l'ONU et la communauté des donateurs.

47. À mesure que les préparatifs des élections progresseront, selon le calendrier très serré qu'impose la date limite du 31 mai, je suivrai la situation de très près et je tiendrai le Conseil de sécurité au courant.

Annexe I

Composition de la composante militaire de la MONUL au 26 janvier 1997

	Observateurs militaires	Autres*	Total
Bangladesh	7	7	14
Chine	5		5
Égypte	12		12
Inde	13		13
Kenya	11		11
Malaisie	2		2
Népal	6		6
Pakistan	11		11
République tchèque	2		2
Uruguay	2		2
Total	71	7	78

* Personnel médical.

Annexe II

A. Nombre de combattants désarmés, par faction, au 26 janvier 1997

Faction	Effectifs totaux (Estimations révisées)	Combattants désarmés	Pourcentage
NPFL	12 500	6 770	54,16
ULIMO	6 800	3 507*	51,57
AFL	7 000	484	6,91
ULIMO-J	3 800	920	24,21
LPC	2 500	656	26,24
LDF	400	173	43,25
Total	33 000	12 510	37,90

* Y compris 101 combattants désarmés le 7 septembre 1996 à Voinjama, avant le lancement officiel du programme de désarmement le 22 novembre 1997.

B. Nombre d'armes remises au 26 janvier 1997^a

Faction	Armes en bon état	Armes en mauvais état	Munitions ^b
NPFL ^c	3 100	777	124 288
ULIMO ^d	733	198	317 347
AFL	203	33	10 427
ULIMO-J	197	69	24 068
LPC	136	20	22 030
LDF	59	06	4 057
Total	4 428	1 103 ^e	502 217

^a Y compris pistolets et revolvers, pistolets mitrailleurs, fusils, mitrailleuses, tubes lance-grenades antichar, armes de gros calibre et autres armes.

^b Y compris grenades, munitions pour armes de petit calibre et de moyen calibre, obus d'artillerie et mines.

^c Le 26 janvier, le NPFL a remis les armes suivantes à Gbarnga et Sanniquellie : deux Howitzers de 105 mm, un lance-roquettes de 122 mm à 40 tubes, une mitrailleuse antiaérienne de 14,7 mm à quatre tubes, une mitrailleuse antiaérienne de 14,7 mm à deux tubes, trois mortiers et un certain nombre de mitrailleuses.

^d Y compris les armes et les munitions rendues volontairement en septembre 1996 à Voinjama, avant le lancement officiel du programme de désarmement le 22 novembre 1996.

^e Non compris les 114 armes trouvées par l'ECOMOG dans une cache d'armes près de Tubmanburg.

Annexe III